



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale

8 octobre 2015

Français

Original : anglais

Bureau de l'Assemblée générale

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 16 septembre 2015, à 10 heures

Président : M. Lykketoft (Président de l'Assemblée générale) (Danemark)

Sommaire

Organisation de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-15776X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/BUR/70/1*)

1. **Le Président** attire l'attention sur la résolution 69/321 de l'Assemblée générale portant sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée, notamment ses paragraphes 12 et 26 dans lesquels l'Assemblée a souligné qu'il importait de renforcer le Bureau de l'Assemblée dans son rôle d'appui à ses travaux et invité le Président de l'Assemblée générale à organiser des débats thématiques interactifs et ouverts à tous sur des questions d'actualité d'importance cruciale aux yeux de la communauté internationale.

Mémorandum du Secrétaire général

2. **Le Président** attire l'attention sur le mémorandum du Secrétaire général concernant l'organisation de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/BUR/70/1).

Chapitre II. Organisation de la session

3. **Le Président** attire l'attention sur le paragraphe 6 du mémorandum du Secrétaire général et espère recevoir bientôt une lettre de la part de chacun des vice-présidents de l'Assemblée générale concernant la désignation d'un agent de liaison pour la durée de la session. Il attire également l'attention sur le paragraphe 29 du mémorandum dans lequel le Secrétaire général propose que le débat général se poursuive le samedi 3 octobre 2015, afin de permettre au plus grand nombre d'intervenants de participer au cours de la semaine.

4. *Le Bureau prend note de toutes les informations pertinentes qui figurent au chapitre II du mémorandum. Il décide d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur toutes les informations nécessaires, en particulier celles qui figurent au paragraphe 54 du mémorandum et portent sur la présentation des propositions de projet en temps voulu pour l'examen des incidences sur le budget-programme, et recommande à l'Assemblée générale de se prononcer sur toutes les propositions figurant dans ce chapitre. Il décide également d'attirer l'attention de*

l'Assemblée générale sur l'information qui figure au paragraphe 60 du mémorandum concernant l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif à l'utilisation de la phrase « dans la limite des ressources disponibles » et concernant la responsabilité du Secrétariat d'indiquer à l'Assemblée de manière complète et précise si les ressources étaient suffisantes pour mettre en œuvre une nouvelle activité. En outre, le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que le débat général se poursuive le samedi 3 octobre 2015.

Chapitre III. Adoption de l'ordre du jour

5. **Le Président** informe le Bureau que conformément au paragraphe 2 a) de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, le projet d'ordre du jour s'articule autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation tels qu'ils figurent dans chacun des plans à moyen terme (ou dans le cadre stratégique, selon les cas), avec un titre supplémentaire « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Paragraphes 68 à 70

6. *Le Bureau prend note des informations figurant dans les paragraphes 68 à 70 du mémorandum.*

Inscription de questions à l'ordre du jour

7. **Le Président** dit que puisque l'ordre du jour est articulé autour de neuf titres, le Bureau pourra envisager l'inscription des questions sous chaque titre dans son ensemble. Le Bureau pourra toutefois prendre des décisions distinctes sur des questions qui seront jugées appropriées, y compris dans certains cas l'inscription de certaines questions sous des titres appropriés.

8. Le projet d'ordre du jour comprend sept nouveaux points, notamment le point 70 b) sous le titre D (Promotion des droits de l'homme), le point 98 dd) sous le titre G (Désarmement) et les points 169 à 173 sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

Paragraphe 71

Points 1 à 8

9. **Le Président** attire l'attention sur le paragraphe 71 du mémorandum. Les points 1 à 8 ne

figurent sous aucun titre. L'Assemblée générale a déjà traité les points 1 et 2. Les points 3 à 8 portent sur des questions d'organisation.

10. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points 1 à 8.*

Titre A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux récentes conférences des Nations Unies

11. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre A.*

Titre B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Point 41. Question de l'île comorienne de Mayotte

12. **Le Président** rappelle que l'Assemblée générale, lors de la 105^e séance plénière de sa soixante-neuvième session, a décidé d'inscrire le point 41 dans l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session.

13. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire le point 41 à l'ordre du jour sous le titre B, étant entendu que l'Assemblée générale n'examinera pas ce point jusqu'à nouvel ordre.*

Point 64. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India

14. **Le Président** rappelle que l'Assemblée générale, lors de la 2^e séance plénière de sa soixante-neuvième session, a décidé d'inscrire le point 64 dans l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session.

15. **M. Zinsou** (Bénin), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit qu'il propose, sur la base des consultations menées par les délégations de la France et de Madagascar, que le Bureau recommande à l'Assemblée générale de reporter l'examen du point 64 à la soixante et onzième session, et d'inscrire le point dans l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session, sans préjudice des positions de Madagascar ou de la France.

16. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen du point 64 à la soixante et onzième session et d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session.*

17. *Le Bureau décide également de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre B, en tenant compte des décisions prises concernant les points 41 et 64.*

Titre C. Développement de l'Afrique

18. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre C.*

Titre D. Promotion des droits de l'homme

Point 70 b). Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones

19. **Le Président** dit que le point 70 b) a été ajouté au projet d'ordre du jour suite à la résolution 69/159 de l'Assemblée générale, provisoirement sous le titre D.

20. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 70 b) sous le titre D.*

21. *Le Bureau décide également de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre D, en tenant compte de la décision prise concernant le point 70 b).*

Titre E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

22. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre E.*

Titre F. Promotion de la justice et du droit international

23. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre F.*

Titre G. Désarmement

Point 98 dd). Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

24. **Le Président** dit que le point 98 dd) a été ajouté au projet d'ordre du jour suite à la résolution 69/38 de l'Assemblée générale, provisoirement sous le titre G.

25. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 98 dd) sous le titre G.*

26. *Le Bureau décide également de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre G, en tenant compte de la décision prise concernant le point 98 dd).*

Titre H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

27. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre H.*

Titre I. Question d'organisation, questions administratives et autres questions

Point 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne

28. **Le Président** dit que l'inscription du point 169 est demandée par l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan (A/70/141).

29. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 169 sous le titre I.*

Point 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

30. **Le Président** dit que l'inscription du point 170 est demandée par El Salvador (A/70/142).

31. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 170 sous le titre I.*

Point 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile

32. **Le Président** dit que l'inscription du point 171 est demandée par la Fédération de Russie (A/70/191).

33. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 171 sous le titre I.*

Point 172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association des États riverains de l'océan Indien

34. **Le Président** dit que l'inscription du point 172 est demandée par l'Australie (A/70/192).

35. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 172 sous le titre I.*

Point 173. Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen

36. **Le Président** dit que l'inscription du point 173 est demandée par la Turquie (A/70/193). Le représentant de la Turquie souhaitait participer à la discussion de ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article 43 du Règlement intérieur.

37. *Sur l'invitation du Président, M. Çevik (Observateur de la Turquie) prend place à la table du Bureau.*

38. **M. Çevik** (Observateur de la Turquie) dit que, dans le monde, plus de 60 millions de personnes déplacées et de réfugiés ont tout quitté pour fuir les guerres, les catastrophes naturelles, la famine, les violences ou la discrimination. Le drame actuel des migrants pèse sur de nombreux pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique, qui doivent œuvrer de concert pour résoudre ce qui est désormais la crise humanitaire la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon les Nations Unies, plus de 12 millions de Syriens ont quitté leur foyer; plus de deux millions d'entre eux se sont réfugiés en Turquie, plusieurs millions ont fui vers la Jordanie et le Liban et des milliers d'autres personnes risquent leur vie en tentant de se rendre en Europe. L'inscription du point 173 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale permettrait de sensibiliser à l'ampleur de la crise et d'inciter les États et les organisations internationales à identifier et à mettre en œuvre collectivement des solutions viables à ce drame.

39. **M. Cardi** (Italie) dit que la marine italienne a sauvé plus de 150 000 personnes en Méditerranée. Son pays soutient pleinement l'adoption de ce point du projet d'ordre du jour, qui contribuera aux efforts déployés afin de régler la crise, et notamment la situation des migrants syriens, de façon collaborative

et globale. En effet, le conflit en Syrie a fait un nombre colossal de réfugiés et de déplacés et il est indispensable que tout soit mis en œuvre pour remédier aux causes profondes du conflit, défendre les droits de l'homme et les droits des réfugiés et faire échec à ceux qui se livrent à la traite des êtres humains. Des mesures doivent être prises afin de répondre sans délai aux besoins humanitaires des migrants et de favoriser la stabilité de la région. Bien que l'Union européenne ait tenté d'en modifier l'intitulé afin de faire état des différences de protection juridique accordée aux migrants en fonction de leur statut, la proposition d'inscription de ce point à l'ordre du jour ne manque pas de soutiens.

40. **M. Zinsou** (Bénin) dit que les individus seront toujours en quête de stabilité et de bonheur et qu'il est nécessaire d'adopter une approche plus humaine de la situation des migrants. Le point de l'ordre du jour ainsi proposé appuiera les efforts internationaux déployés pour mettre en place des solutions optimales pour les migrants, notamment ceux qui ont fui la Syrie. De nombreuses raisons, parmi lesquelles les répercussions du changement climatique, poussent les migrants à quitter leur foyer et il est essentiel que l'Assemblée générale traite de la question des migrations de façon globale.

41. **M. Stehelin** (France) dit que son pays soutient activement l'organisation de discussions ouvertes à tous afin de trouver une solution à cette crise, qui doit être résolue par la voie du droit international. Tout doit être fait pour répondre aux besoins des différentes catégories de migrants, y compris les demandeurs d'asile.

42. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point 173 sous le titre I.*

43. *Le Bureau décide également de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour les points énumérés sous le titre I, en tenant compte des décisions prises concernant les points 169 à 173.*

44. *M. Çevik (Observateur de la Turquie) se retire.*

Chapitre IV. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Paragraphes 72 à 74

45. *Le Bureau prend note des informations figurant dans les paragraphes 72 à 74 du mémorandum.*

Paragraphe 75

46. **Le Président** dit que le Secrétaire général a énuméré, dans le paragraphe 75 de son mémorandum, les questions du projet d'ordre du jour n'ayant pas été examinées au préalable par l'Assemblée générale. Si les membres du Bureau en conviennent, il demandera tout d'abord au Bureau de décider de la recommandation que le Bureau fera à l'égard de la répartition de ces questions que le Bureau vient de recommander d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-dixième session.

47. *Il en est ainsi décidé.*

Point 70 b). Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones

48. **Le Président** déclare qu'en raison de la nature du point 70 b), le Secrétaire général suggère que ce dernier soit confié à la Troisième Commission.

49. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de confier le point 70 b) à la Troisième Commission.*

Point 98 dd). Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

50. **Le Président** déclare qu'en raison de la nature du point 98 dd), le Secrétaire général suggère que ce dernier soit confié à la Première Commission.

51. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de confier le point 98 dd) à la Première Commission.*

Point 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasienne

Point 170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

Point 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de protection civile

Point 172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association des États riverains de l'océan Indien.

52. **Le Président** rappelle que, conformément au paragraphe 2 de la résolution 54/195, toute demande d'octroi à une organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale sera examinée en séance plénière après l'examen de la question par la Sixième Commission. Le Bureau décide donc de procéder en conséquence par rapport à l'examen des points 169 à 172.

53. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que les points 169 à 172 soient confiés à la Sixième Commission.*

Point 173. Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen.

54. **Le Président** dit que les auteurs de la demande d'inclusion du point 173 ont demandé qu'il soit examiné directement en séance plénière.

55. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que le point 173 soit examiné directement en séance plénière.*

Point 9. Rapport du Conseil économique et social

56. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 80 et décide de recommander que l'Assemblée générale, en examinant le point 9 dans son intégralité en séance plénière, prenne note des éclaircissements selon lesquels, dans la mise en œuvre de la résolution 58/316, les parties pertinentes du chapitre I du rapport du Conseil économique et social seraient examinées par les grandes commissions concernées, sous les points de l'ordre du jour qui leurs sont déjà confiés, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.*

Point 15. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Point 117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

57. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 81 concernant le point 15.*

58. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 82 concernant les points 15 et 117.*

Point 17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement

59. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 83.*

Point 23 a). Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

60. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 84.*

Point 28 a). Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

61. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 85.*

Point 28 b). Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

62. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 86.*

Point 68. Rapport du Conseil des droits de l'homme

63. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 87.*

Point 71. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

64. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 88.*

Point 98. Désarmement général et complet

65. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que les paragraphes pertinents du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 98.*

Point 108. Contrôle international des drogues

66. *Le Bureau prend note de l'information figurant au paragraphe 90.*

Point 110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

67. *Le Bureau décide de formuler la recommandation figurant au paragraphe 91.*

Point 121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

68. *Prenant note du paragraphe 92, le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de confier le point 121 à toutes les grandes commissions pour qu'elles passent en revue leurs méthodes de travail et examinent et adoptent leurs programmes de travail provisoires respectifs.*

Point 135. Planification des programmes

69. *Prenant note des paragraphes 93 et 94, le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de confier le point 135 du projet d'ordre du jour à toutes les grandes commissions ainsi qu'à l'Assemblée plénière pour enrichir la discussion sur les rapports d'évaluation, de planification, de budgétisation et de contrôle.*

Point 143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

70. *Prenant note du paragraphe 95 et compte tenu de la résolution 69/203, le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de confier le point 143 aux Cinquième et Sixième Commissions.*

Assemblée plénière

71. *Prenant note du paragraphe 96, le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 9, 135 et 173.*

Première Commission

72. *Le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 88, 98 dd), 121 et 135.*

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation

73. *Le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 121 et 135.*

Deuxième Commission

74. *Le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 121 et 135.*

Troisième Commission

75. *Le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 70 b), 121 et 135.*

Cinquième Commission

76. *Le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 121, 135 et 143.*

Sixième Commission

77. *Le Bureau décide de recommander la répartition proposée des questions inscrites à l'ordre du jour, en tenant compte des décisions prises concernant les points 121, 135, 143 et 169 à 172.*

La séance est levée à 11 heures.